

Le nouveau port du Laviau



Présentation du projet

Séance du Conseil communal du 26.04.2023



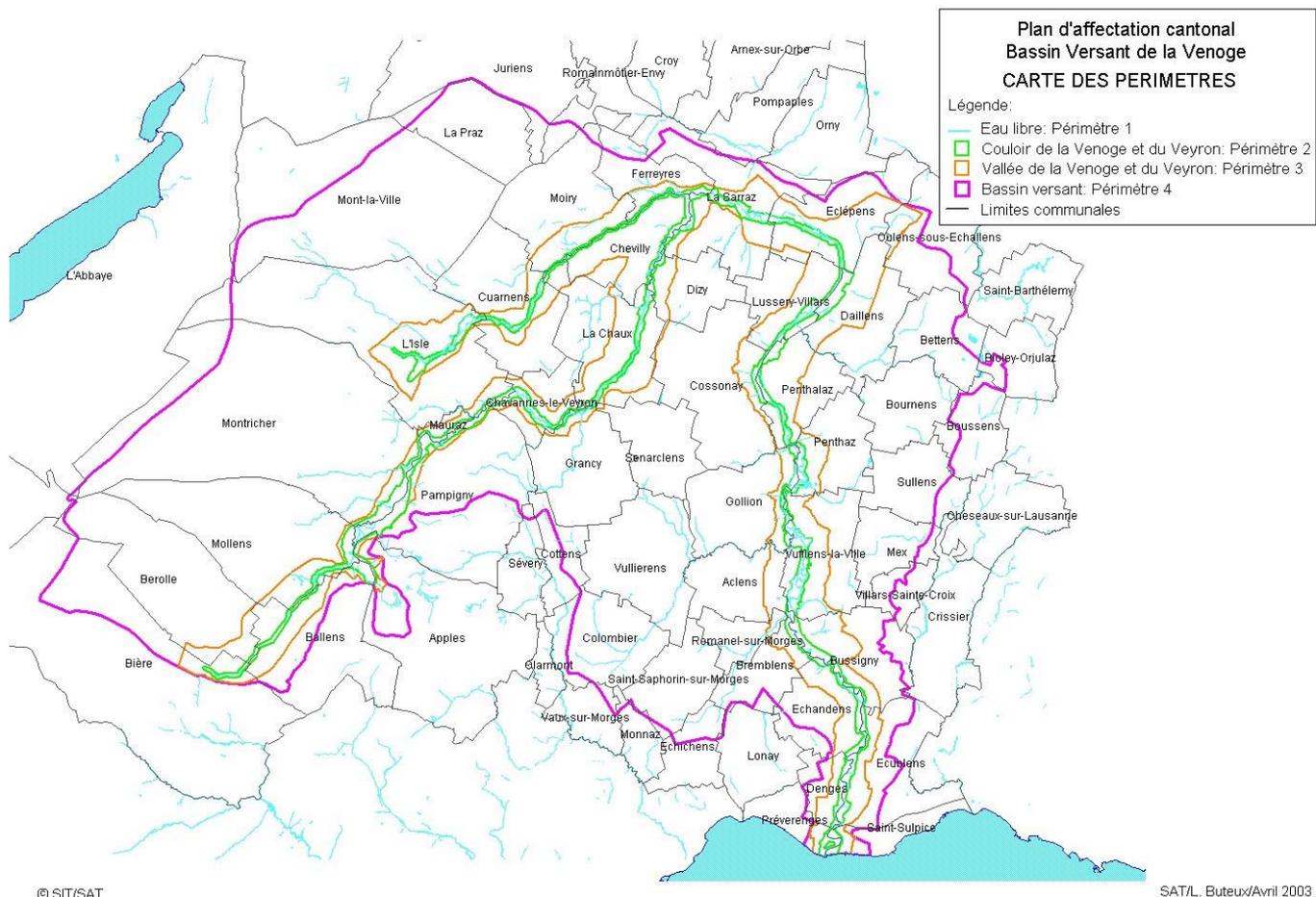
Un projet de longue haleine

1. La renaturation de la Venoge
2. La création d'un delta
3. Le réaménagement du Laviau
4. Le déplacement du port
5. Le site choisi
6. Le projet de port
7. Les travaux préparatoires
8. L'organisation prévue
9. Le financement
10. Le calendrier
11. Questions



(1) La renaturation de la Venoge

Une décision cantonale



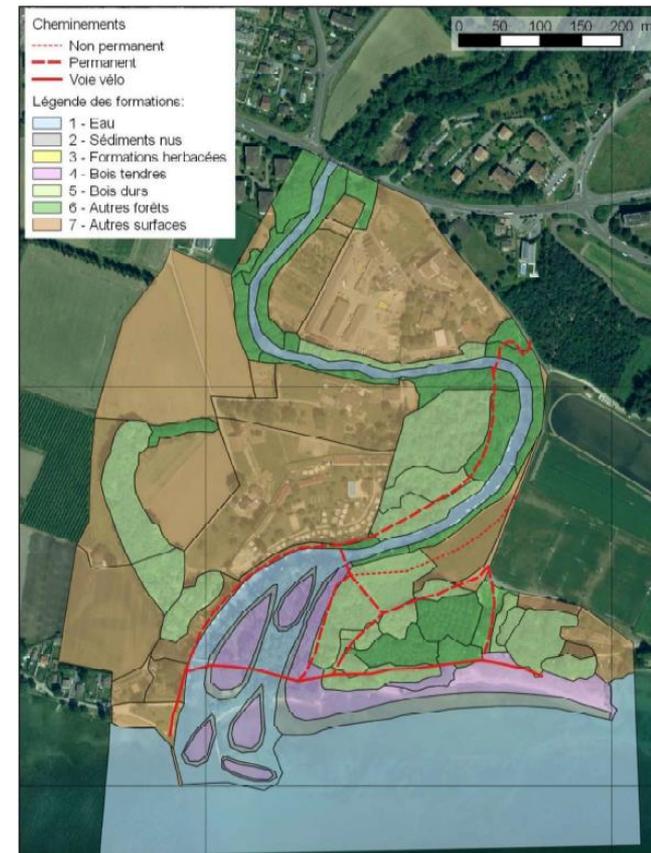
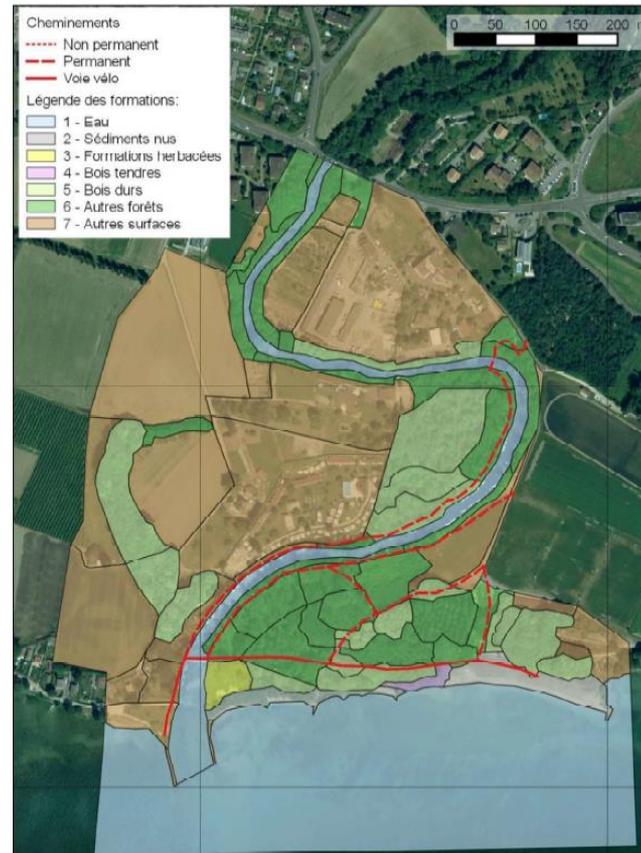
- ▶ Dans les années 1980, une rivière très polluée
- ▶ L'initiative «**Sauvons la Venoge**»
- ▶ Le Plan d'affectation cantonal (**PAC**) «**Venoge**»
- ▶ Au tour de l'embouchure



(2) La création d'un delta

Un cadeau à la nature

- ▲ Un **grand delta** voulu par le Canton
- ▲ Une concession d'amarrages échue au 31 décembre 2025
- ▲ **Conséquence 1:** la disparition de 113 places d'amarrages à Saint-Sulpice et Préverenges
- ▲ **Conséquence 2:** la nécessité de reconfigurer le Laviau



Compensation : l'autorisation de créer un nouveau port dans le périmètre



(3) Le réaménagement du Laviau

Un total de six chantiers



- ▲ La renaturation de l'embouchure
- ▲ Un **nouveau plan d'affectation**
- ▲ Le déplacement des terrains de sport
- ▲ La réaffectation du chemin du Laviau
- ▲ Un nouveau port
- ▲ Une capitainerie-buvette

Esquisse 2016 du futur Laviau



(4) Le déplacement du port

De l'autre côté du Laviau



- ▲ La recherche d'un nouveau site
- ▲ Les critères retenus

- ▲ Le Laviau s'impose
- ▲ Le Laviau confirmé



(5) Le site choisi

Un impact mesuré



- ▲ Un port éloigné du delta
- ▲ Entre le port Tissot et la station de pompage
- ▲ Un espace d'enrochement
- ▲ Une digue dans le prolongement de la rive



(6) Le projet de port

Un site ouvert à tous

- ▲ Un port communal
- ▲ Près de 250 places
- ▲ Bateaux moteurs, voiliers et boat-sharing
- ▲ Un lieu animé et convivial
- ▲ Une infrastructure autofinancée



(7) Les travaux préparatoires

Le lancement du projet



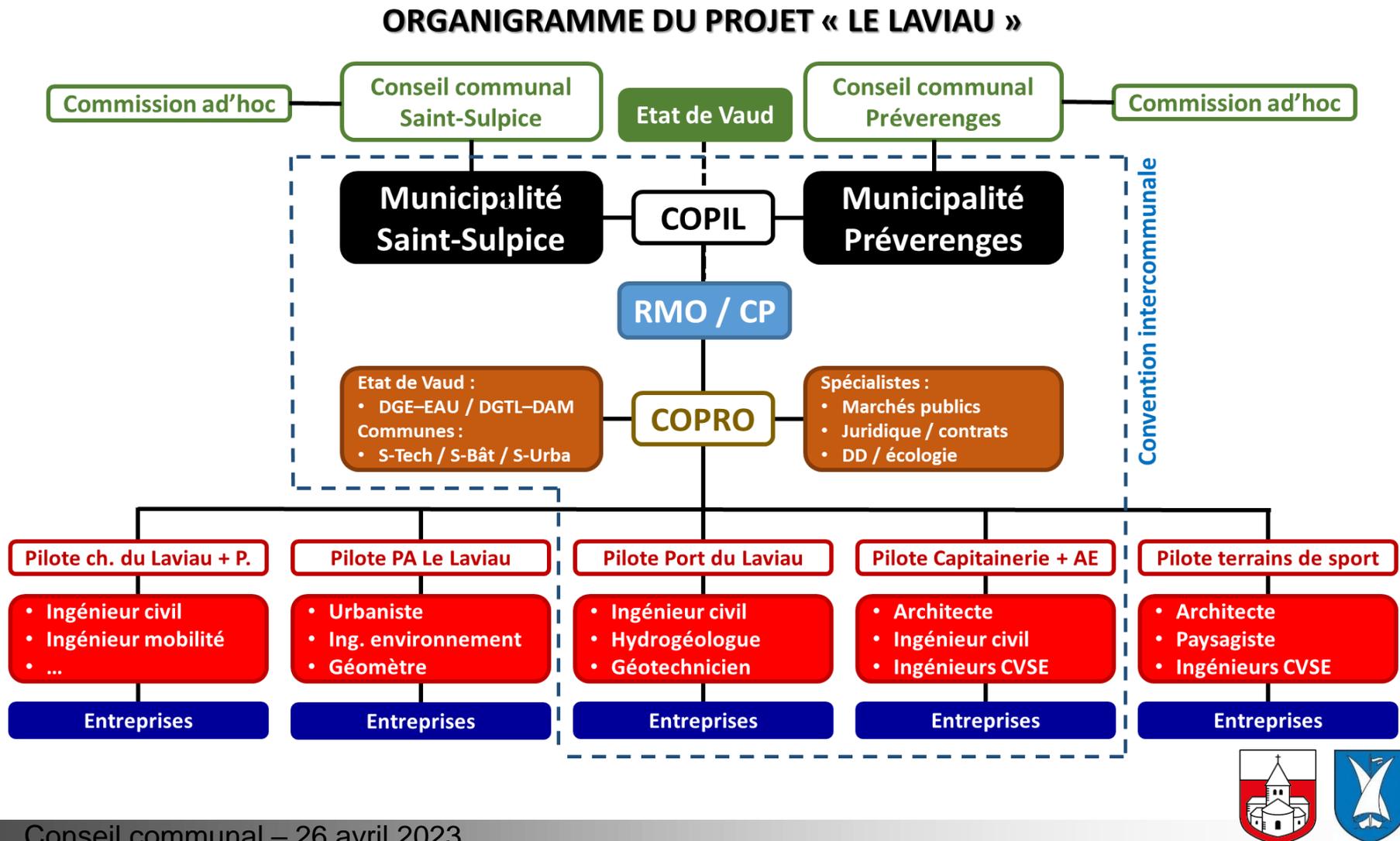
ANPV

- ▲ Concertation **avec le Canton**
- ▲ Coordination entre Saint-Sulpice et Préverenges
- ▲ Consultation de diverses associations
- ▲ Engagement d'un Bureau d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (BAMO)
- ▲ **Convention** signée entre Saint-Sulpice et Préverenges
- ▲ **Appel d'offres** publics de mandataires et crédits d'études



(8) L'organisation prévue

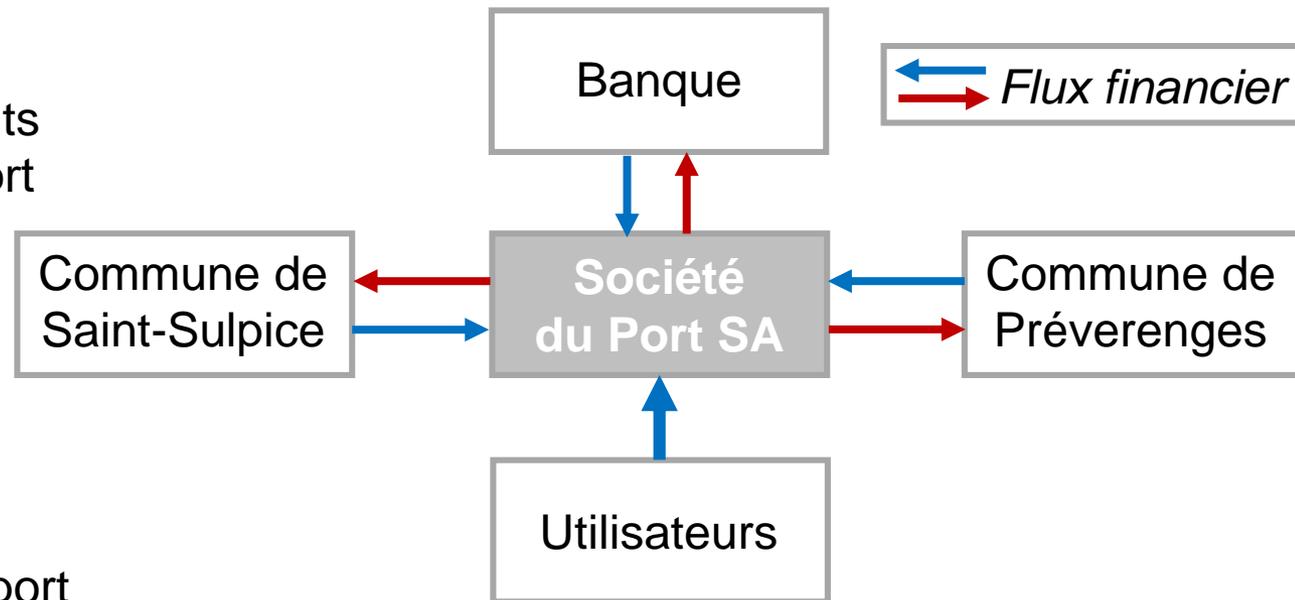
Des acteurs multiples



(9) Le financement

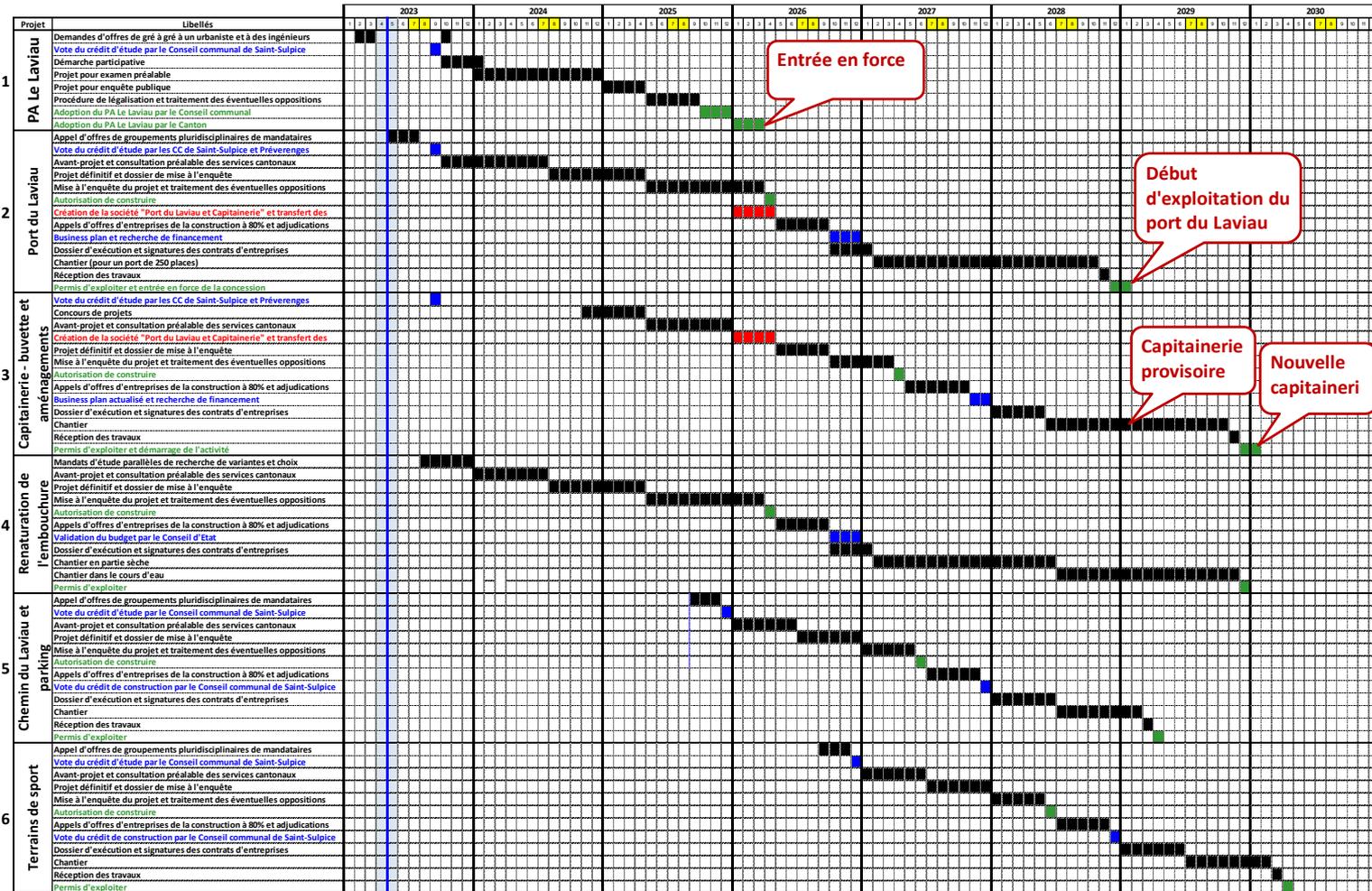
Le principe de l'utilisateur-payeur

- ▲ **Les 2 communes avancent** les montants des crédits d'études pour le port et la capitainerie
- ▲ Elles **créent une société** chargée de financer par l'emprunt la construction du port et de la capitainerie
- ▲ La société reçoit comme fonds propres le montant des crédits d'étude, puis les droits de boucles et les taxes d'amarrage
- ▲ Elle gère les revenus et les charges de la construction, puis de l'entretien du port
- ▲ Elle **rembourse les avances** des deux communes dans les 10 ans



(10) Le calendrier – Planification générale du projet

De nombreuses étapes sur de nombreuses années



© Vallat Partenaires SA



(10) Le calendrier

De nombreuses étapes sur de nombreuses années

- ▲ **Lancement des appels d'offres** de mandataires : Mai 2023
- ▲ Vote des crédits d'étude par les deux Communes : Septembre 2023
- ▲ **Avant-projet** et consultation préalable des serv. cant. : Oct. 2023 - Juil. 2024
- ▲ Projet définitif et dossier de mise à l'enquête : Août 2024 - Avril 2025
- ▲ Mise à l'enquête et traitement des oppositions : Mai 2025 - Mars 2026
- ▲ Autorisation de construire : Avril 2026
- ▲ Chantier : Février 2027 - Octobre 2028
- ▲ **Début d'exploitation** du port : Décembre 2028 - Janvier 2029



(11) Questions

A vous la parole

